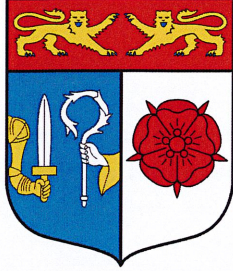


PACY-SUR-EURE



Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

Arrêté n° DG 004/2026

ID : 027-200063774-20260330-DG004\_2026-AI

**Commune Nouvelle**  
**de PACY-SUR-EURE**

**ARRETÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTION**  
**ET DE SIGNATURE**

**A Monsieur Bruno VAUTIER**

**3<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE et MAIRE DELEGUE**  
**DE SAINT AQUILIN DE PACY en charge des**  
**GRANDS PROJETS et des SERVICES**  
**TECHNIQUES**

Le Maire de la Commune Nouvelle de PACY SUR EURE,

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-18 et L. 2122-20 qui confère au Maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,
- la délibération n°R20-2026 du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Pascal LEHONGRE Maire de la Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,
- La délibération n°R3-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'Adjoints au Maire,
- Les délibérations n°R22-2026 et n°R23-2026 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection de Monsieur Bruno Vautier Maire délégué de Saint Aquilin de Pacy et 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en charge des grands projets et des services techniques

**CONSIDERANT :**

Que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soient assurées par les Adjoints au Maire ou par des maires délégués et que certaines délégations de signature leur soient données,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1er :** Monsieur Bruno VAUTIER, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Maire délégué de Saint-Aquilin de Pacy, chargé des Grands Projets et Services Techniques, du cadre de vie et de l'environnement, est délégué pour remplir les fonctions qui relèvent de son domaine de compétence à savoir :

- suivi et gestion de toutes les affaires liées aux grands projets sur le territoire de la Commune Nouvelle.
- suivi et gestion des affaires liées aux services techniques de la Commune Nouvelle,
- suivi et gestion des plannings de travail des agents des services techniques,
- gestion des relations avec Seine Normandie Agglomération (SNA) concernant les compétences liées aux grands projets ou intervention des Services Techniques,

### **ARTICLE 2 : SUPPLEANCE DES DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEHONGRE (Maire), et de Monsieur Hugues PERROT 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Maire Délégué de Pacy sur Eure, Monsieur Bruno VAUTIER, Maire délégué de Saint-Aquilin de Pacy aura délégation de fonction et de signature concernant les affaires liées à la gestion des **cimetières communaux** :

- Autorisations d'inhumation/réinhumation (en concession / terrain commun / d'urne en concession / par scellement d'urne sur concession / columbarium),
- Autorisations de dispersion de cendres (pleine nature / Jardin du souvenir),
- Autorisations d'exhumation (corps / urne / reliquaire),
- Autorisations de réduction de corps,
- Autorisation de transfert de corps / de reliquaire / d'urne,
- Autorisations de travaux (pour inhumation / hors inhumation),
- Titre de concessions / cases cinéraires,
- Titre acquisition de caveau,
- Acte de substitution d'une concession perpétuelle,
- Arrêté de reprise d'une concession en état d'abandon,
- Acte de notoriété (dressé lors de la reprise de concession en état d'abandon si l'acte de concession fait défaut),
- Acte d'entretien (constat de remise en état après PV constat état d'abandon),
- Arrêté de péril,
- Autorisation à circuler,
- Procédure de reprises de concessions (perpétuelles / cinquanteaires / trentenaires),

- Bordereau des vacances de police.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEHONGRE (Maire), et de Monsieur Hugues PERROT 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Maire Délégué de Pacy sur Eure, Monsieur Bruno VAUTIER, Maire délégué de Saint-Aquilin de Pacy aura délégation de fonction et de signature concernant les affaires liées à la gestion des **services à la population** :

- Débit de boissons : récépissés des déclarations d'ouverture, demandes de transfert non temporaires (art. L31 du Code des débits de boissons), autorisations de fermeture tardive, débits de boissons temporaires,
- Inscriptions sur liste d'attente des demandes d'exploiter un taxi ; signer les documents suivants : attestations, arrêtés,
- Contrats, conventions, courriers, bulletins d'inscription,
- Arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public communal,
- Arrêté de péril,
- Arrêtés relatifs à la police de la circulation et du stationnement,
- Arrêtés relatifs à l'occupation du domaine public,
- Arrêtés et courriers relatifs aux animaux dangereux et errants,
- Différents courriers de mise en demeure en application des pouvoirs de police du maire,
- Enquête sociale (Assignation devant les Tribunaux, conditions de relogement ....),
- Avis pour délivrance d'une carte de résident,
- Attestation de logement vacant (demande d'un particulier),
- Avis dans le cadre d'une procédure de regroupement familial (OFII),
- Avis et enquête dans le cadre d'une transcription d'un acte de mariage (Service Central d'Etat Civil).

**ARTICLE 3** : Dans les domaines énumérés aux articles 1 et 2, Monsieur Bruno VAUTIER a délégation de signature.

Les actes ainsi signés au titre des articles 1 et 2 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

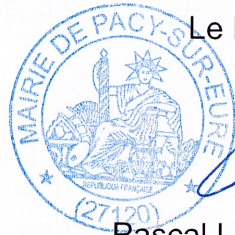
**ARTICLE 4** : la présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire devra rendre compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**ARTICLE 5** : Cette délégation peut être rapportée par le Maire à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Bruno VAUTIER.

**ARTICLE 6** : la présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa

notification au délégataire et de l'affichage en Mairie. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à PACY SUR EURE, le 25 mars 2026



Le Maire,

Pascal LEHONGRE

Notifié à l'intéressé le :  
Signature de l'intéressé :  
Monsieur Bruno VAUTIER

27/03/26

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen sous un délai de deux mois à compter de la présente notification.